

Polit. Dep. B.

7 Jan, 53.

Legation Suisse

le 5 janvier

1853

à  
Paris.

N° 2 (bis)

très. confidentielle

Très. honorés Messieurs

Depuis mon dernier rapport confidentiel, j'ai eu un nouvel entretien relativement à Neuchâtel et j'y ai reçu une communication très. confidentielle que je prends la liberté de recommander à votre discrétion.

Après avoir rappelé le haut intérêt de la Suisse à terminer cette affaire, mon interlocuteur m'a dit que, lors de la dernière tentative faite à Londres par la Prusse, il s'était aperçu du désir qu'elle avait d'en finir, que le roi était gêné par l'insistance des fidèles Neuchâtelais, mais que ce ne serait pas un obstacle sérieux à un arrangement.

Messieurs les Président et Membres du Conseil  
fédéral.

EAr

146

Berne

Dodis



J'ai répondu qu'il me paraissait difficile de trouver un moyen acceptable; que la Suisse ne pouvait consentir ni à une cession de territoire, ni à une reconnaissance même nominale du souveraineté, ainsi qu'on me l'avait insinué; que l'incorporation de Neuchâtel était un fait accompli, consacré légalement à nos yeux, par le vote du peuple non seulement de Neuchâtel, mais de la Suisse entière, heureuse de l'homogénéité qu'elle en conquis et de la disparition d'une choquante anomalie, qu'à mon avis tout personnel, une indemnité pécuniaire serait le seul moyen de transaction, mais que j'ignorais s'il serait goûté en Suisse, et qu'il ne le serait pas à Berlin, à ce qu'on m'avait assuré.

Mon interlocuteur a répliqué qu'il pensait le contraire, en ce qui concerne la Prusse, et qu'elle se contenterait même d'un chiffre assez peu considérable; il m'a offert pour le cas où on serait disposé en

Suisse à entrer dans cette voie, de sonder mieux le terrain et de faire une ouverture officieuse. — Je l'ai remercié de ses bonnes dispositions, dont on ne manquerait pas de profiter, s'il y avait lieu.

Veuillez donc, très-honorés Messieurs, examiner dans votre sagesse, ce qu'il conviendrait <sup>le</sup> mieux de faire.

Je sais que vos premiers efforts ont été en apparence assez peu appréciés à Neuchâtel, où il existe d'ailleurs, parmi les républicains, un parti qui redoute un arrangement, dans la crainte de donner de l'influence aux conservateurs. C'est un sujet d'ailleurs fort délicat à aborder et à traiter, mais tôt ou tard, il faudra y arriver, et peut-être dans des circonstances beaucoup moins favorables. Jusqu'à là la Suisse restera dans une dépendance plus ou moins grande et qui lui enlèvera sa complète liberté d'action. Quoiqu'on puisse dire, le traité de Vienne est là. Les Grandes Puissances l'interprètent à leur point de vue, et le 24 Mai est une preuve du prix qu'elles mettent à en obtenir

une nouvelle consécration. L'expérience de tous les temps prouve que presque toujours les grands s'arrangent au détriment des faibles.

Vous connaissez au reste bien mieux que moi, très-honorés Messieurs, l'importance de la question et de toutes celles qui s'y rattachent. Permettez-moi seulement d'ajouter que je n'ai jamais su entrevoir d'autre moyen d'arrangement qu'une indemnité pécuniaire dont le chiffre est à discuter. J'avais cru jusqu'ici le roi de Prusse peu disposé à entrer dans cette voie, mais dès qu'il y a espoir du contraire, et bien qu'il soit possible qu'on se soit fait un peu d'illusion à ce sujet, il me semble qu'il y a lieu de s'en préoccuper sérieusement, en comptant sur le bon sens et le patriotisme de la grande majorité de la Nation suisse.

J'ai l'honneur de vous offrir, très-honorés Messieurs, l'assurance de ma respectueuse considération.

Le Chargé d'affaires de la Confédération suisse

Barman

